



**COVID-19 et Enseignement de l'EPS, une rentrée à flux tendu !**

Citons notre ministre de l'EN, Jean-Michel BLANQUER, en date du 24 août 2020 « Nous avons un des protocoles sanitaires les plus strictes d'Europe ». Nous nous interrogeons sur cette affirmation et la réalité d'un protocole « simplifié » écrit en plein rebond épidémique... avec un nombre de cas de jeunes asymptomatiques qui vont de nouveau vivre ensemble au contact d'adultes, personnels de l'EN qui représentent une population à risque en toute proximité. Loin du SNEP-FSU de revendiquer une non-entrée 2020 mais à minima des directives qui soient réfléchies et un protocole adapté à l'enseignement de l'EPS !

Lors de la période de reprise scolaire précédente, suite aux 2 mois et demi de confinement, chaque académie, par la voie de ses inspections pédagogiques EPS, avait produit des protocoles pour l'enseignement de l'EPS très disparates et avait déclenché des attitudes et des approches très différentes de la part des chefs d'établissements vis-à-vis de notre discipline... Basée sur l'imagination très riche, mais également très volontaire des équipes EPS pour continuer une EPS sans trop de rupture pour les jeunes, l'enseignement de notre discipline a été renforcé dans sa nécessaire présence dans la formation des jeunes. Alors pourquoi, au moment où j'écris ces lignes (fin août), le protocole ne tient pas compte de notre spécificité d'enseignement ? Quand on voit l'engouement du ministère pour des dispositifs transitoires (mais qui pourraient être pérennes...) comme les 2S2C, le regard porté par notre hiérarchie sur l'EPS paraît inquiétant. Le SNEP-FSU est demandeur d'une clarification quant à l'enseignement de notre discipline en cette période difficile, cette crise aura également été révélatrice de l'éloignement de notre hiérarchie avec les problématiques récurrentes de terrain concernant l'EPS et ses enseignants.  
Marc Boulogne.

Trimestriel-CPPAP 1121S07326 - ISSN: 1771-1762  
Section Académique de Lille SNEP FSU  
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE  
Directeur de la publication : M. BOULOGNE  
Imprimer dans nos locaux syndicaux  
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€

**LILLE PIC**

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Dépôt à  
La Poste  
Le 4/09/2020**

**A distribuer  
avant le  
8/09/2020**

**Réformes et avenir de nos métiers d'enseignant  
EPS**

Sous l'ère DARMANIN et DUSSOPT pour la Fonction Publique et BLANQUER pour l'Education, les textes de réformes concernant les fonctionnaires n'ont eu que pour but de libéraliser le fonctionariat et de diminuer les rôles représentatifs des organisations syndicales dans leur prérogatives pour la défense de toutes et tous, l'idée étant d'individualiser les parcours et de rendre responsable chaque fonctionnaire de ses choix, tout en instaurant des déroulés de carrière basés sur la méritocratie... L'objectif étant, à terme, de diminuer et de gérer les emplois publics au profit d'emplois privés et de la contractualisation.

Concernant notre discipline, les orientations de l'inspection Générale EPS et le formatage des programmes autour d'une orientation niant le rapport aux spécificités culturelles des APSA, nous emmènent dans un combat de longue haleine (la crise du COVID-19 rendant cette approche encore plus diffuse). Le SNEP-FSU appelle la profession à montrer son désaccord sur cette orientation et à mettre en avant le traitement de nos références culturelles que sont les activités physiques, sportives et artistiques.

Marc Boulogne.

**Message d'un syndicaliste SNEP-FSU, futur retraité**

Le secrétariat académique du SNEP-FSU de Lille change de tête, Emilie JANKOWIAK, membre du bureau académique depuis plus de 10 ans prend cette fonction, accordez-lui toute votre confiance, elle saura vous guider avec professionnalité. Pour ma part, après 30 ans de responsabilités syndicales vécues avec passion et joie de m'investir pour une profession et des collègues tous respectables autant les un(e)s et les autres, quel que soit leurs problématiques, je quitte cette fonction fier du chemin parcouru. Il y a 35 ans, la plus-value de mon adhésion au SNEP-FSU, et par la suite ma prise de responsabilité au sein de ce même syndicat ont éclairé la vision de mon métier d'enseignant d'EPS. Convaincu qu'une démarche collective, issue de débats contradictoires et explicites, fait progresser les points de vue et les prises de position, le SNEP-FSU a été pour moi une entité où j'ai trouvé cette façon de réfléchir et d'avancer dans mon métier. La profession d'enseignant(e) d'EPS est riche de sa diversité d'approche : le rapport au corps, la multitude de pratiques physiques, sportives et artistiques, le brassage des publics (filles -garçons - mixité sociale...). C'est pourquoi je vous souhaite de vivre une carrière aussi motivante que celle que j'ai vécue, mais sans le SNEP-FSU, elle aurait été certainement plus terne et moins enthousiasmante. Alors petit message subliminal « Syndiquez-vous au SNEP-FSU » et vous verrez que votre vie d'enseignant(e) d'EPS n'en sera que plus épanouissante !

Marc Boulogne.



- Page 2 Contacts, Adresses
- Page 3 Les bonnes raisons de se syndiquer
- Page 4 Se syndiquer





**Bulletin du SNEP-FSU LILLE**

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du travail



# CONTACTS, ADRESSES







Secrétaire Académique	 <b>JANKOWIAK Emilie</b> Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfusu.net	
Co Secrétaires Académique	 <b>BOUCHE Vincent</b> Collège P. Eluard RONCQ Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfusu.net	 <b>LABUSSIÈRE Edmond</b> Collège L. Blum WINGLES Tél: 06 32 33 07 90 Email: edlabussiere@yahoo.fr

## Bureau Académique

Trésorières Académiques Syndicalisation	 <b>BOULOGNE Marion</b> Clg G. Budé MAUBEUGE Tél: 06 26 07 86 55 Email : mayon4@hotmail.fr	 <b>GRAVELINE Héléne</b> Lycée Faidherbe LILLE Tél: 07 77 05 40 16 Email: h.graveline@free.fr	
Secteur Corpo	 <b>Laurence PINCHON</b> LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@laposte.net	Secteur Equipement Syndicalisé	 <b>BOULOGNE Marc</b> Lycée P. Forest MAUBEUGE Tél. 06 85 20 34 90 Email: boulognema@wanadoo.fr
Secteur Corpo	 <b>BLANCHARD Didier</b> Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfusu.net	Secteur Corpo	 <b>DELBART Lionel</b> Lyc C.Desmoulin LE CATEAU-CAMBRESIS Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfusu.net




Secteur Stagiaires	 <b>JANKOWIAK Emilie</b> Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfusu.net	 <b>RAMOS ANTON Javier</b> LP M. Duhamel LOOS Tél: 06 78 62 25 85 Email : javieramos_anton@hotmail.com
--------------------	---	--

Secteur Pédag	 <b>WAVELET Aurélia</b> LP Alain Savary WATTRELOS Tél: 06 03 42 51 38 Email : aurelia.wavelet@hotmail.fr	Liens FSU	 <b>SIMON Franck</b> LP Vertes feuilles ST ANDRE LEZ LILLE Tél: 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com
---------------	---	-----------	--

Site Internet	 <b>BLANCHARD Didier</b> Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfusu.net	Bulletins	 <b>SEGARRA Céline</b> LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 23 70 15 08 Email : celine.segarra@ac-lille.fr
Webmaster Communication	 <b>BISQUERT Christophe</b> Lycée G. Eiffel ARMENTIERES Tél: 06 98 59 09 41 Email: christophe.bisquet@snepfusu-lille.net	Bulletins Secteur UNSS	 <b>DAROUSSIN Loïc</b> Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net

## Nord

## Pas de Calais

Secrétaires Départementaux	 <b>BOUCHE Vincent</b> Collège P. Eluard RONCQ <b>59</b> Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfusu.net	 <b>LABUSSIÈRE Edmond</b> Collège L. Blum WINGLES <b>62</b> Tél: 06 32 33 07 90 Email : edlabussiere@yahoo.fr
		 <b>CABRERA Manuel</b> Collège J. Bodel ARRAS <b>62</b> Tél: 06 80 25 54 45 Email: manuel.cabrera@snepfusu.net
Contact Collèges	BOULOGNE Marion	DAROUSSIN Loïc
Contact Lycées	BISQUERT Christophe	
<b>2</b> Contact LP	RAMOS ANTON Javier et WAVELET Aurélia	

# Bonnes et fausses idées sur la syndicalisation au SNEP-FSU !

## Adhésion trop chère ?

◆ Pour un professeur d'EPS stagiaire, cela lui revient à 2,84€ par mois ! 3,60€ par mois pour un néo titulaire ! Pour un professeur d'EPS échelon 7 classe normale, cela revient à 4,2€ par mois... Comparativement à tout ce que le SNEP-FSU peut apporter dans la vie professionnelle, au quotidien, c'est dérisoire.

◆ Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont disposent le SNEP-FSU pour fonctionner !

◆ Le montant des cotisations correspond à 0,61% du montant du traitement brut annuel. Mais, grâce au crédit d'impôts (66% du montant de la cotisation versée au syndicat est déduit du montant de l'impôt à payer), le **coût réel de la cotisation pour un adhérent correspond seulement à 34% de la somme qu'il a versée au syndicat !**

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.

## Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

◆ Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.

◆ Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !

◆ D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.

◆ Être syndiqué, ça grandit, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué, c'est être libre !

## Le SNEP-FSU, que je me syndique ou non, va continuer à fonctionner, à me défendre

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Le syndicat, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

Ce sont tous les collègues qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaires, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de propositions sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, les conditions d'emploi, de travail.

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que parce qu'il a des adhérents !

Plus nombreux sont les syndiqués au SNEP-FSU, plus nous sommes en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

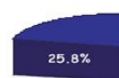
## A quoi sert votre cotisation ?

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations



Ce sont les seules « ressources financières » du syndicat pour déployer son activité auprès de la profession

Sachant que la cotisation moyenne est de 169 euros, voici en % son utilisation.



**25,8%** : assurent l'activité syndicale Nationale, Académique et Départementale. (réunions, stages, instances, audiences,...). C'est une mobilisation permanente sur tous les dossiers, mutations, promotions, contenus, DHG, contentieux.



**24%** : permettent la publication et la diffusion des bulletins nationaux et académiques.



**23,5%** : répondent aux dépenses d'organisation et des frais inhérents aux locaux des sections locales et nationales.



**10,5%** : c'est la part de notre contribution au fonctionnement fédéral de notre fédération, la FSU.



**15,2%** sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui organisent et assurent le suivi des dossiers au siège national.

« Ce n'est que parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas. C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs »

Librement inspiré de Sénèque.



**METS DU SNEP  
DANS TA VIE**

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU LILLE Bourse du travail 276 Bvd de l'usine 59800 LILLE

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)				
			<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)				
		TZR	Poste fixe	Temps partiel : %			
		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
			Disponibilité		Congés (parental...)		

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. <b>Date et signature</b>	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon						
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
<b>Catégorie / échelon</b>												
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
<b>Catégorie / échelon</b>												
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	<b>59 €</b>	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		<b>103 €</b>	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		<b>132 €</b>				
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	<b>73 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		<b>146 €</b>				
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	<b>88 €</b>										
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €	<b>Abonnement Bulletin</b>						
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)			30 €	<b>Non syndicaux</b>						
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation			102 €	<b>Institutions/Associations</b>						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine												
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service												
<b>Etudiants STAPS</b>												
20 €												
<b>Retraité-e : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	<b>51 €</b>	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		<b>94 €</b>	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		<b>148 €</b>				
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	<b>68 €</b>	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		<b>103 €</b>	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		<b>160 €</b>				
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	<b>83 €</b>	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		<b>117 €</b>	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		<b>168 €</b>				
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		<b>134 €</b>							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre de SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	<input type="text"/>
	Prénom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Compl. d'adresse	<input type="text"/>
	CP - Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>	
Code IBAN	<input type="text"/>	
Code BIC	<input type="text"/>	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
  
**Signature :**

**CREDIT D'IMPOT**  
  
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €